

ANNEXE I

PRINCIPAUX ASPECTS METHODOLOGIQUES DE L'ENQUETE NATIONALE SUR LA CONSOMMATION ET LES DEPENSES AUPRES DES MENAGES 2000/2001

Pour connaître les dépenses et la consommation des ménages, les enquêtes par sondage constituent de précieuses sources d'information. Ce type d'enquêtes prend de plus en plus d'importance aussi bien dans l'analyse économique que dans les travaux de planification. En effet, ces opérations statistiques fournissent les données de base sur le niveau de vie des ménages, les disparités entre les différentes couches sociales et régions du pays. Elles permettent également de déceler les tendances de la demande des ménages et de mettre à jour certains indicateurs socio-économiques nécessaires à la gestion économique du pays tels que les indices des prix à la consommation, l'estimation de la consommation privée des ménages, etc... En outre, devant la rareté des sources d'information fiables sur les revenus dans les pays en développement, ces enquêtes permettent d'approcher la répartition des revenus.

La dernière opération sur la consommation et les dépenses des ménages, réalisée en 1984/85, a fourni une masse d'informations statistiques extrêmement pertinentes. Cependant, compte tenu des différents changements socio-économiques qu'a connus le pays depuis cette date, les données disponibles ne reflètent plus la réalité actuelle. D'où la réalisation d'une nouvelle enquête et ce, en vue d'actualiser les données disponibles et de mettre à jour certains indicateurs socio-économiques .

L'enquête réalisée sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM 2000/2001) a été menée du 1 Novembre 2000 au 31 Octobre 2001. Les principaux éléments de base se rapportant à la conception, à la méthodologie et à l'exécution de cette opération sont présentés ci-après.

1. Historique des enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages menées au Maroc

Jusqu'en 1959, aucune enquête représentant l'ensemble de la population marocaine n'a été réalisée. Quelques monographies et études, se limitant à un nombre réduit des régions et à une couche particulière de la population ont été effectuées. Avant l'indépendance du pays, la seule grande enquête par sondage a été réalisée en 1955. Parmi les 3 036 ménages prévus de l'échantillon, seuls 1 406 ont été enquêtés. Ces monographies et études ne permettaient aucune comparaison dans le temps et dans l'espace.

La première opération, de portée vraiment nationale fût réalisée en 1959/60 (4325 ménages), la seconde en 1970/71 (6459 ménages) et la troisième en 1984/85 (14 500 ménages). Les résultats de ces opérations statistiques ont servi aussi bien dans les différents travaux de planification et de la programmation sociale et économique que dans l'élaboration de certains indicateurs socio-économiques de base (indice du coût de la vie, agrégats de la comptabilité nationale, ...).

Les différents changements socio-économiques intervenus depuis 1985 et la nécessité de la mise à niveau du système national d'information ont conduit à la réalisation d'une nouvelle enquête en 2000/2001 (14 500 ménages) pour actualiser les données disponibles.

Par ailleurs, il y a également lieu de signaler que les données sur les dépenses des ménages ont été recueillies dans le cadre des deux enquêtes sur les niveaux de vie réalisées en 1990/91 (échantillon : 3360 ménages) et en 1998/99 (échantillon : 5180 ménages).

2. Objectifs de l'enquête

La diversité de leurs objectifs, leur complexité et l'éloignement des dates de leur réalisation ont fait que les enquêtes marocaines en la matière ont cherché un compromis qui puisse répondre aussi bien aux besoins d'une enquête sur le budget (ou les dépenses) qu'à ceux d'une enquête sur la consommation alimentaire.

Le but principal de l'enquête est de recueillir des informations fournissant une description détaillée des niveaux de vie ainsi qu'une base de données indispensable pour aider à définir et à évaluer la stratégie nationale de développement social.

Les analyses et les études, qu'on peut mener à partir des informations fournies par l'enquête, sont nombreuses. A cet égard, les objectifs essentiels visés par cette opération d'intérêt national sont les suivants :

2.1. Sur le plan des dépenses

- Déterminer les dépenses d'acquisition des différents produits de consommation selon les modes d'acquisition (achat, auto-consommation, dons reçus,...) et selon les principaux déterminants socio-économiques.
- Fournir les données nécessaires pour l'actualisation des coefficients de pondération de l'indice du coût de la vie (ICV) et de certains agrégats de la Comptabilité Nationale.

2.2. Sur le plan de la consommation alimentaire

- Estimer la quantité alimentaire consommée par personne ou par ménage selon la nature des produits alimentaires.
- Analyser la consommation alimentaire selon l'origine de chaque produit (achat, auto-consommation, dons reçus,...) et les principales caractéristiques, démographiques et socio-économiques des ménages consommateurs.
- Connaître le comportement alimentaire des ménages marocains.
- Evaluer la situation nutritionnelle de la population.

2.3. Sur le plan d'analyses et d'études socio-économiques

L'enquête fournira des données de base permettant de mener des analyses et des études sur certains aspects particuliers des conditions de vie de la population, notamment celles se rapportant à :

- L'étude du marché et l'analyse de la demande de biens et services.
- La répartition des dépenses de consommation entre les différents groupes socio-économiques.
- L'analyse des disparités devant les dépenses de consommation.
- L'étude du profil de la pauvreté au niveau national et régional.

3. Questionnaires de l'enquête

Cinq types de questionnaires sont utilisés :

3.1. Questionnaire A

Destiné à recueillir à la fois des données relatives aux caractéristiques individuelles des personnes et des ménages enquêtés (démographie, scolarité, santé, emploi, habitat, répercussions socio-économiques,...), ce questionnaire comporte les modules suivants :

- Caractéristiques de l'environnement géographique du ménage ;
- Caractéristiques démographiques des membres du ménage ;
- Caractéristiques démographiques des membres absents ;
- Habitat ;
- Investissement dans l'habitat ;
- Energie ;
- Activité économique ;
- Education ;
- Santé ;
- Solidarité familiale ;
- Transferts entre ménages ;
- Caractéristiques des ordinateurs possédés par le ménage ;
- Opinion des chefs de ménage sur l'évolution du niveau de vie de leur ménage durant les 10 ans précédant la date de l'enquête ;
- Nature des revenus du ménage.

3.2. Questionnaire B sur les dépenses alimentaires

L'objet de ce questionnaire est de collecter des informations se rapportant aux dépenses alimentaires des ménages, aux acquisitions ayant un caractère individuel, aux participations aux repas et aux mesures anthropométriques des membres du ménage.

3.3. Questionnaire C sur les dépenses non alimentaires

Ce questionnaire est destiné à la collecte des informations ayant trait à toutes les dépenses non alimentaires des ménages et à leurs équipements en biens durables.

3.4. Relevé des déchets

Ce relevé est un outil très important pour l'analyse de la nutrition de la population. Il permet d'évaluer, pour toutes les composantes des repas préparés par les ménages, la quantité totale à consommer, la quantité des déchets au moment de la préparation des repas et la quantité des déchets après la prise du repas. Ces informations sont à même de dégager la quantité de la composante effectivement consommée par les membres du ménage. Seul un ménage par unité primaire a fait l'objet de ce relevé, soit un échantillon total de près de 1 250 ménages.

3.5. Questionnaires communautaires

Ces questionnaires ont pour objet la collecte de données sur les équipements collectifs disponibles et le degré d'accès de la population à ces équipements. Les "variables communautaires", définies à un niveau d'agrégation plus élevé que celui de l'individu ou du ménage, sont aussi des déterminants, non moins importants, des conditions de vie de la population. La connaissance de ces variables communautaires est nécessaire pour mieux expliquer les comportements individuels.

4. Echantillonnage

Le plan d'échantillonnage de l'ENCDM 2000/01 s'inscrit dans le cadre de l'échantillon-maître, mis en place en 1983 et actualisé en 1994, et ce, pour répondre aux besoins d'échantillonnages des enquêtes post-censitaires.

Les principaux traits de ce plan de sondage se résument comme suit :

4.1 Echantillon-maître :

L'expression "échantillon-maître" désigne un ensemble de zones géographiques ou "unités primaires" (UP) au sein desquelles des échantillons pour mener les diverses enquêtes auprès des ménages sont choisis.

La méthodologie suivie pour l'élaboration de l'échantillon-maître a consisté à prendre pour unité primaire (UP) un ensemble de 2 ou 3 districts de recensement (DR) contigus; autrement dit, une unité primaire se définit donc comme étant une aire géographique ayant une taille moyenne de 300 ménages et caractérisées par des limites claires permettant sa localisation, sans aucune ambiguïté, sur le terrain.

Les districts du recensement de la population de 1994 ont ainsi permis de former une base de sondage composée de 14 948 unités primaires stratifiées (8 533 en milieu urbain et 6 415 en milieu rural).

Les unités de la base de sondage de l'échantillon-maître ont été stratifiées. La stratification est d'autant plus souhaitable qu'elle permet aux différents utilisateurs la confection des plans de sondage qui répondent d'une façon efficace aux objectifs de leurs enquêtes en assurant :

- Une optimalité de la taille de l'échantillon ;
- Une réduction significative des coûts ;
- Une amélioration substantielle de la précision des estimateurs.

Pour s'affranchir des aléas du tirage, une première stratification dichotomique, qu'on introduit généralement dans les plans de sondage au Maroc, est la distinction entre l'urbain et le rural, dans la mesure où les phénomènes socio-économiques ne s'y manifestent pas de la même manière. D'un autre côté, il y a également lieu de signaler que les critères de stratification des unités de sondage diffèrent selon le milieu de résidence. Les critères utilisés sont :

- i/ Le découpage administratif du territoire national en régions et provinces ;
- ii/ Le « type d'habitat » prédominant pour les zones urbaines. Ce critère a permis de distinguer les cinq strates suivantes : « luxe », « moderne », « ancienne médina », « nouvelle médina » et « clandestin » (y compris l'habitat précaire).

Le plan de sondage obéit aux principes de l'échantillonnage stratifié à un seul degré à probabilités inégales avec remise. Les unités primaires de la base de sondage au sein de chaque milieu de résidence ont été réparties proportionnellement selon des différentes strates dans chaque milieu.

Le schéma a ainsi permis de constituer un échantillon-maître de 1 575 unités primaires (911 en milieu urbain et 664 en milieu rural).

4.2 Principaux traits du plan de sondage de l'ENCDM 2000/01 :

L'échantillon de l'enquête en question a été extrait de l'échantillon-maître et obéit aux principes d'un sondage stratifié à deux degrés. Ce type de sondage présente plus d'un avantage. Il réduit le coût d'une enquête et permet également d'améliorer la couverture, le contrôle des travaux sur le terrain et la quantité des données recueillies. Le travail de sélection de l'échantillon peut aussi être réduit.

Cependant, l'inconvénient principal est que ce sondage diminue relativement l'efficacité de l'échantillon.

Les principales caractéristiques du sondage de l'ENCDM 2000/01 sont les suivants :

i/ Unités de sondage : le plan de sondage de l'ENCDM 2000/01 a impliqué une sélection de l'échantillon en deux étapes :

- premier degré : il s'agit des unités primaires de l'échantillon définies ci-haut. Pour les besoins de l'ENCDM, un échantillon de 1 250 unités primaires a été

sélectionné parmi les 1 575 de l'échantillon-maître, soit 710 unités urbaines et 540 unités rurales.

. deuxième degré : le « ménage » a formé l'unité secondaire du sondage appliqué. Dans le cadre de l'élaboration de l'échantillon-maître, des listes de ménage des différentes unités primaires ont été préparées. Au niveau de chaque unité primaire, un tirage systématique a permis de sélectionner 12 ménages.

ii/ Taille de l'échantillon : compte tenu des contraintes budgétaires et des considérations liées aux moyens humains et matériels disponibles, la taille de l'échantillon a été fixée à 15 000 ménages. Cette taille a été jugée suffisante pour avoir des estimations fiables selon le milieu de résidence (urbain/rural), les différentes catégories socio-économiques du pays et les régions et les provinces les plus importantes (en termes de population).

La répartition de la taille de l'échantillon selon le milieu de résidence se présente comme suit :

Milieu	Taille de l'échantillon	Fraction de sondage
Urbain	8 520	1/294
Rural	6 480	1/294
National	15 000	1/294

5. Collecte des données sur le terrain

Pour une enquête aussi complexe et aussi délicate comme celle sur la consommation et les dépenses des ménages, l'organisation des travaux sur le terrain conditionne pour beaucoup la réussite de l'opération. Toute défaillance du personnel de collecte des données dans l'exécution de son planning peut porter atteinte au bon déroulement de l'opération et peut fausser les résultats.

5.1. Méthode d'entrevue

La méthode d'observation reste tributaire dans une large mesure des moyens humains et matériels mobilisés. Les ménages de l'échantillon sont observés en un seul passage durant une semaine-enquête.

Ainsi, chaque équipe formée de trois enquêteurs et un contrôleur travaille dans une unité primaire pendant une période de 12 jours répartis comme suit :

- Le premier jour est réservé au contact avec le ménage à enquêter, à l'explication des objectifs, et à l'observation des caractéristiques démographiques et des conditions d'habitation du ménage enquêté.

- Du 2^{ème} au 8^{ème} jour : On procède au remplissage des questionnaires
- Les 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} jours sont consacrés au chiffrage des questionnaires par l'enquêteur chargé de la collecte.
- Le 12^{ème} jour est réservé au déplacement entre les unités primaires à enquêter.

Le planning de travail de l'enquêteur comprend une partie fixe, qui consiste à relever quotidiennement toutes les acquisitions des membres du ménage, et une partie variable pour laquelle, il est amené à étudier tous les autres thèmes se rapportant aux différents aspects abordés par l'enquête.

Pour les ménages acceptant de collaborer, des "aides-mémoires" sont mis à leur disposition afin qu'ils y reportent quotidiennement leurs acquisitions courantes durant la "semaine-enquête". L'enquêteur observe quotidiennement, pendant 8 jours, quatre ménages-échantillon.

5.2. Durée d'exécution des travaux sur le terrain

Pour tenir compte de l'impact des variations saisonnières sur certaines variables observées, particulièrement les dépenses et la consommation, la durée d'exécution de l'enquête est étalée sur une année entière.

L'échantillonnage s'est donc fait dans le temps et dans l'espace. Pour que cela soit possible, les ménages de l'échantillon ont été également répartis sur l'ensemble de l'année. Cette répartition dans le temps de l'échantillon exige qu'à chaque moment, les ménages choisis représentent les diverses catégories et régions du pays.

5.3. Formation du personnel de l'enquête

Le personnel sélectionné pour l'exécution des travaux de terrain de cette opération se compose d'agents et de techniciens expérimentés relevant des Directions régionales du Haut Commissariat au Plan. Le choix de ce personnel a été opéré parmi les agents ayant déjà participé aux enquêtes similaires menées par la Direction de la Statistique. La formation du personnel choisi a été organisée en deux étapes:

i/ formation des formateurs (superviseurs régionaux) à la Direction de la Statistique. Cette formation a été assurée par l'équipe centrale pendant une durée de cinq semaines ;

ii/ formation des enquêteurs et contrôleurs au niveau des Directions Régionales. Cette formation a été dispensée par les superviseurs régionaux pendant une durée de deux mois.

Cette formation théorique a été suivie d'une formation pratique portant sur le remplissage des questionnaires (test blanc). Ce test a duré un mois et a concerné l'ensemble du dispositif de l'enquête (collecte des données, mesures anthropométriques, chiffrage, cohérence des réponses).

6. Exécution de l'enquête sur le terrain

6.1. Sensibilisation des ménages enquêtés

Les ménages de l'échantillon ont adopté un comportement très satisfaisant à l'égard de cette enquête et leur entière collaboration a été d'un grand apport quant au respect des

normes et des plannings pré-établis. La campagne de sensibilisation adoptée pour cette opération a consisté en la réalisation des actions suivantes :

- Passage d'un spot publicitaire télévisé sur les deux chaînes nationales. La conception de ce spot a été réalisée par une agence spécialisée en communication ;
- Réalisation d'émissions audio-visuelles consacrées exclusivement à la portée de cette opération ;
- Annonce du lancement de l'enquête et présentation de sa méthodologie par des responsables de la Direction de la Statistique et ce, au niveau des différents organes audio-visuels et de la presse nationale ;
- Publication d'articles sur l'enquête par les différents organes de la presse nationale (intérêt de l'enquête, objectifs, méthodes utilisées et résultats attendus) ;
- Réalisation d'un dépliant donnant un aperçu sur les principales caractéristiques de cette enquête et des réponses aux questions qui peuvent être posées par les ménages. Ce dépliant a été distribué à tous les ménages constituant l'échantillon de l'enquête ;
- Envoi d'une lettre au Ministre d'Etat à l'Intérieur lui demandant d'assurer la collaboration des autorités locales des zones d'enquête relevant de leur compétence.

L'ensemble des actions entreprises dans le cadre de cette campagne a permis d'informer la population sur les conditions de déroulement de l'enquête, de sensibiliser le citoyen sur l'importance de l'opération, de dissiper ses craintes en le rassurant de la démarche de l'enquête (confidentialité des renseignements, anonymat des personnes...) et de son utilisation ; ce qui est de nature à l'inciter à mieux collaborer.

Les analyses de cohérence des données recueillies sont satisfaisantes et témoignent de l'effort appréciable fourni aussi bien par le personnel de collecte que par les ménages enquêtés.

6.2. Collecte des données sur le terrain

L'enquête a été menée par la Division des enquêtes auprès des ménages de la Direction de la Statistique avec cependant une décentralisation au niveau des travaux de collecte des données et de chiffrage des questions nécessitant le retour à des nomenclatures. Ainsi, chacune des Directions régionales s'est chargée de l'exécution de l'enquête dans les zones de l'échantillon se trouvant dans son champ territorial.

Les travaux de collecte des données sur le terrain ont débuté le 1 novembre 2000 et se sont achevés le 31 octobre 2001.

Les moyens humains (y compris la réserve) et matériels mobilisés pour l'exécution de cette opération se composent de : 16 superviseurs, 43 contrôleurs, 128 enquêteurs, 43 chauffeurs et 43 véhicules.

Le tableau suivant montre la répartition des moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de l'ENCDM 2000/2001 selon les Directions régionales.

Tableau 1 : **Moyens humains et matériels mobilisés pour l'enquête selon les Directions régionales**

Régions	Moyens humains					Véhicules
	Super.	Contr.	Enquêt.	Chauf.	Total	
Oued-Eddahab- Lagouira- Laâyoune-Boujdour	1	1	3	1	6	1
Guelmim-Es Semara	1	1	3	1	6	1
Souss- Massa Draâ	1	4	12	4	21	4
Gharb-Chrarda- Beni Hssen	1	2	6	2	11	2
Chaouia-Ouadigha	1	2	6	2	11	2
Marrakech-Tensift-Haouz	1	5	14	5	25	4
Oriental	1	3	9	3	16	3
Grand Casablanca	1	5	15	5	27	5
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	1	5	15	5	26	5
Doukkala-Abda	1	3	9	3	16	3
Tadla-Azilal	1	2	6	2	11	2
Méknès-Tafilalet	1	3	9	3	16	3
Fès-Boulemane	1	2	6	2	11	2
Taza-Hoceima-Taounate	1	2	6	2	11	2
Tanger -Tétouan	1	3	9	3	16	3
Total	16	43	128	43	230	43

- Chauff. : chauffeur
- Super. : superviseur
- Contr. : contrôleur
- Enquêt : enquêteur

7. Saisie, apurement et exploitation des données

Toute opération statistique passe généralement par plusieurs étapes : phase conceptuelle et méthodologique, phase de collecte des données et phase de saisie, d'apurement, d'exploitation et de diffusion des résultats.

Dans ce cadre, les Directions Régionales ont été chargées de la collecte des données sur le terrain et de la codification des réponses aux questions nécessitant le retour à des nomenclatures. La phase de saisie a été centralisée au niveau de la Direction de la Statistique.

Un programme de saisie a été élaboré pour saisir les données de l'enquête. Celui-ci comporte un programme de contrôle qui effectue une vérification automatique au fur et à mesure que les informations sont enregistrées.

La saisie des documents de l'enquête a commencé le 16 mai 2001 et a pris fin le 24 septembre 2002.

Le dernier lot des documents saisis est parvenu à la Division des enquêtes auprès des ménages vers le mois d'octobre 2002, soit une année entière après l'achèvement des travaux de collecte des données sur le terrain.

Une fois les données saisies, les cadres du service chargés de la réalisation de cette opération ont assuré l'apurement des fichiers après avoir bénéficié d'une formation sur le logiciel utilisé pour cette tâche et sur les techniques pratiques pour le contrôle des différents tests de cohérence des données recueillies.

L'apurement des fichiers de l'enquête a nécessité l'élaboration d'un programme spécial de contrôle de cohérence des données qui s'articule autour des points suivants:

- Contrôle des identifiants (code géographique) ;
- Contrôle d'exhaustivité des UP enquêtées ;
- Couplage des différents fichiers ;
- Contrôle de présence des cartes obligatoires ;
- Contrôle de présence des membres du ménage ;
- Contrôle par retour aux documents de base ;
- Contrôle des questionnaires sur les dépenses ;
- Contrôle de qualité de dépenses (prix, quantité, ...) ;
- Phase de correction automatique.

Ces différents programmes de contrôle sont lancés un à un, par menu ou groupés de manière fonctionnelle dans des procédures spécifiées. En raison de la correction interactive qu'ils doivent subir, les fichiers des données sont tous convertis dès le début de cette phase dans le poste de travail où il est procédé aux redressements prévus au niveau de l'organisation des procédures arrêtées.

8. Situation du fichier final de l'enquête

Sur un échantillon initial de 15000 ménages, 14243 questionnaires complets ont été exploités, soit un taux de non-réponse de 5% (7,7% en milieu urbain et 1,6% en milieu rural).

Les questionnaires non exploités (757) se répartissent entre un groupe de questionnaires non reçus (317) en raison notamment du refus de collaboration des ménages concernés et un ensemble de questionnaires incomplets (440) qui se sont avérés difficiles à traiter. Ce dernier type regroupe essentiellement les questionnaires relatifs aux ménages qui n'ont pas pu continuer l'interview jusqu'au dernier jour de l'enquête (voyage, indisponibilité, événement imprévu,...), les informations saisies se sont avérées insuffisantes pour rendre compte du comportement de ces ménages en matière de consommation et de dépense.

Tableau 2 : **Ménages enquêtés et taux de non réponse par région**

Régions	Ménages prévus	Ménages enquêtés	Taux de non-réponse
Oued-Eddahab-Lagouira-Laâyoune-Boujdour ; Guelmim-Es Semara	336	293	12,7
Souss- Massa-Draâ	1 464	1 410	3,7
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	864	853	1,3
Chaouia-Ouardigha	840	821	2,3
Marrakech-Tensift-Haouz	1 536	1 512	1,6
Oriental	996	975	2,1
Grand Casablanca	1 920	1 580	17,7
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	1 260	1 127	10,6
Doukkala-Abda	1 020	1 001	1,9
Tadla-Azilal	720	709	1,5
Méknès-Tafilalet	1 104	1 082	2,0
Fès-Boulemane	792	784	1,0
Taza-Hoceima-Taounate	912	900	1,3
Tanger-Tétouan	1 236	1 196	3,2
Total	15 000	14 243	5,0

L'analyse des taux de non réponse par région montre que ce phénomène se manifeste le plus au niveau des régions les plus développées et à population essentiellement urbaine. En effet, la région du Grand Casa connaît le taux le plus élevé (17,7%) comparativement aux autres régions du Royaume suivie en deuxième position des régions sahariennes (12,7%), alors que la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër se place en troisième position (10,6%). En revanche, le taux le plus faible se trouve localisé au niveau de la région de Fès-Boulemane (1,0%).

ANNEXE 2

CONCEPTS, DEFINITIONS ET METHODES

La lecture objective des résultats d'une enquête statistique requiert une connaissance précise des conditions de remplissage des questionnaires, des concepts de base et des méthodes utilisées pour la collecte de données ainsi que des classifications adoptées.

1. Démographie

1.1. Ménage

Un ménage est un groupe de personnes, parentes ou non, qui dorment habituellement dans une même résidence principale et, dans une mesure plus ou moins grande, pourvoient en commun aux besoins essentiels de leur existence (dépenses pour se loger, se nourrir, s'habiller et se soigner essentiellement).

Le ménage peut être un ménage d'une seule personne (ménage individuel) ou multiple (composé de plusieurs personnes). Il est également à noter que la façon dont les membres d'un ménage multiple mettent en commun leurs revenus et leurs dépenses peut varier d'un ménage à l'autre.

Un ménage peut occuper :

- Un (ou une partie du) logement ;
- Plusieurs logements ;
- Une chambre dans un hôtel, "fendak" ou une institution assimilée ;
- Un logement à usage professionnel (cas d'un commerçant qui réside dans sa boutique) ;
- Un logement dans un établissement (entreprise, école, administration, etc...).

1.2. Résidence principale

C'est une unité d'habitation (une pièce ou plusieurs pièces, un logement, etc...) occupée par le ménage en tant que résidence habituelle. Un ménage ne peut avoir plus d'une résidence principale.

On entend par "occupe habituellement une résidence principale" le fait d'y habiter ou d'avoir l'intention de s'y installer pour une durée égale ou supérieure à six mois. Par conséquent, ne sera pas considérée, comme "résidente", toute personne :

i/ qui réside dans un établissement destiné aux ménages collectifs depuis six mois et plus, même si elle se trouve avec le ménage interviewé au moment de l'enquête ;

ii/ de passage : visiteur, invité, bonne ne passant pas la nuit chez le ménage.

1.3. Résidence secondaire

C'est une unité d'habitation d'un ménage qui est mise à sa disposition à n'importe quel moment de l'année et qui n'est (ou ne peut-être) utilisée que durant des vacances, des congés, des week-ends, etc... par les membres de ce ménage propriétaire.

1.4. Membre du ménage

Est considérée, comme membre du ménage, toute personne, qui au moment de l'enquête, satisfait aux conditions suivantes :

i/ sa résidence principale est celle du ménage enquêté ;

ii/ elle dépend économiquement du ménage, c'est-à-dire que les dépenses effectuées pour ses besoins alimentaires et non alimentaires vitaux sont communes avec celles du ménage.

Un membre du ménage peut être :

i/ présent : s'il se trouve dans sa résidence principale au moment de l'enquête.

ii/ temporairement absent : s'il est absent de sa résidence principale pour une durée inférieure à six mois.

Il est à noter que :

i/ un pensionnaire (personne logée et prenant au moins le déjeuner ou le dîner avec le ménage) est pris comme membre du ménage.

ii/ un domestique logé et prenant ses repas avec le ménage en fait partie.

iii/ les personnes, se trouvant au moment de l'enquête, dans les établissements de la population comptée à part et comptant s'absenter pour une durée inférieure à six mois, sont également prises pour membres absents du ménage.

iv/ les élèves et étudiants absents au moment de l'enquête, mais qui se trouvent dans des internats ou cités universitaires sont considérés comme membres du ménage.

1.5. Chef du ménage

Est "chef de ménage" (C.M.), toute personne qui est considérée par les membres du ménage comme tel, qui participe généralement pour une grande part aux dépenses du ménage (soutien économique) et qui a généralement la responsabilité de la gestion de ses dépenses.

1.6. Age

Il s'agit de l'âge compté en années révolues correspondant à l'âge atteint au dernier anniversaire précédant la date de l'enquête.

1.7. Etat matrimonial

C'est l'état matrimonial au sens juridique du terme, c'est à dire la position des personnes vis-à-vis des lois régissant le mariage. Une personne peut être classée soit :

i/ célibataire : personne n'ayant jamais été mariée. Les personnes en période de fiançailles ne sont considérées mariées qu'après établissement de l'acte de mariage.

ii/ marié(e) en situation de monogamie : personne mariée légalement à une seule femme, même si le mariage n'est pas encore consommé.

iii/ marié en situation de polygamie : personne (de sexe masculin) mariée légalement à plus d'une femme. Les épouses peuvent cohabiter avec le mari ou non.

iv/ divorcé (e) : personne dont la cause de rupture de son dernier mariage est le "divorce légal".

v/ veuf (ve) : personne dont le conjoint de son dernier mariage est mort.

2. Habitat

2.1 Logement

Le logement est un local formé par une ou plusieurs pièces d'habitation et possédant une (ou plusieurs) entrée(s) directe(s). Est considérée comme directe toute entrée donnant sur un couloir, un escalier, une cour, un local à usage professionnel, une voie publique, une rue, un "derb", un terrain vague,...etc.

En définitive, toute pièce (ou ensemble de pièces) dont les occupants peuvent entrer directement chez eux sans traverser l'espace occupé individuellement par un autre ménage, est considérée comme un logement.

La partie habitée d'un établissement industriel ou commercial (arrière boutique, par exemple) est considérée comme logement, même si elle n'était pas à l'origine construite pour l'usage d'habitation. Aussi, un garage utilisé comme habitation est un logement. De même, un logement utilisé à la fois pour l'habitation et pour les usages professionnels, est considéré comme une unité d'habitation.

2.2. Type de logement

Les modalités suivantes sont distinguées

i/ villa : c'est la villa (ou niveau de villa) au sens courant du terme, c'est-à-dire une unité d'habitation construite d'un seul tenant, isolée au point de vue structure du plan, composée au plus de deux logements et deux niveaux, avec éventuellement un jardin.

ii/ appartement dans un immeuble : c'est un logement dans un immeuble au sens courant du terme. Est considérée, comme immeuble, toute construction destinée à l'habitation collective (plusieurs résidents) et ayant au moins trois logements. Les locaux à usage professionnel se trouvant au rez-de-chaussée n'entrent pas en ligne de compte.

iii/ maison marocaine traditionnelle : ce type de maisons est généralement répandu dans les anciennes médinas. Elle est constituée d'une cour centrale à l'intérieur entourée de chambres d'habitation.

iv/ maison marocaine moderne : construction d'une structure individualisée à un ou plusieurs étages servant en général à l'habitation. Cette structure ne s'apparente ni à celle d'un immeuble, ni à celle d'une villa, ni à celle d'une maison traditionnelle.

v/ chambre dans un établissement (lieu non destiné initialement à l'habitat) : c'est une chambre à l'intérieur d'un établissement (hôtel, usine, mosquée, école,...) utilisée pour l'habitation au moment de l'enquête.

vi/ baraque/habitat sommaire : c'est une construction faite généralement à partir de matériaux de récupération (bois, zinc, roseaux,...). Ce type de construction est généralement localisé dans les zones périphériques urbaines ou dans les bidonvilles.

vii/ maison rurale en pisé, pierres sèches, pierres couvertes de boue. C'est une construction qui se caractérise par :

- Une maçonnerie faite de terre argileuse, délayée avec des cailloux et de la paille (maison en pisé) ;
- Des pierres sous formes différentes sans ciment ;
- Des pierres couvertes de boue.

viii/ maison rurale en dur : c'est une unité d'habitation, construite d'un seul tenant, faite en maçonnerie à architecture traditionnelle en général.

ix/ autres : ce sont tous les cas différents de ceux cités précédemment (nouala, tente...).

2.3. Statut d'occupation : Les modalités suivantes sont distinguées :

i/ propriétaire : tout ménage qui réside dans un logement qui lui appartient.

ii/ accédant à la propriété : tout ménage qui est en train de rembourser le crédit qu'un organisme financier lui a consenti pour accéder à la propriété.

iii/ locataire : tout ménage qui habite un logement dont il paie le loyer. Le mot "locataire" signifie que le logement n'appartient à aucun membre du ménage.

iv/ locataire disposant du pas-de-porte : tout locataire qui avance une somme d'argent au début de son contrat de bail, pour avoir accès à la location du logement où il réside. Le loyer payé reste relativement modéré par rapport au prix courant sur le marché locatif.

v/ hypothèque : si le ménage occupe un logement hypothéqué par son propriétaire pour une période donnée, contre la mise à la disposition du propriétaire d'une somme d'argent pendant une période déterminée. Certains ménages occupant les logements hypothéqués paient également un loyer qui est assez bas comparativement aux prix pratiqués sur les marchés locatifs.

vi/ logement de fonction : c'est un logement mis gratuitement (ou contre un loyer symbolique) à la disposition d'un membre du ménage par des organismes employeurs privés ou publics.

vii/ logé gratuitement : c'est un ménage qui habite, un logement ne lui appartenant pas, sans payer de loyer.

viii/ autres : ce sont tous les cas différents de ceux cités précédemment.

2.3. Mode d'acquisition du logement

Il s'agit de relever le mode par le biais duquel le ménage propriétaire a accédé à la propriété de sa résidence principale. Les modalités suivantes sont distinguées :

i/ hérité : si le ménage propriétaire a acquis son logement de résidence par héritage.

ii/ construit par fonds propres : si le ménage propriétaire a procédé lui-même à la construction de son logement de résidence par ses fonds propres.

iii/ construit par fonds propres et prêts : si le ménage propriétaire a procédé lui-même à la construction de son logement de résidence, en partie par ses fonds propres et en partie par des prêts. Ces derniers sont généralement octroyés par une banque, par l'organisme employeur, par la famille, ou par des personnes sans lien.

iv/ acheté par fonds propres : si le ménage propriétaire a acheté son logement de résidence par ses propres fonds.

v/ acheté par fonds propres et prêts : si le ménage propriétaire a acheté son logement de résidence par ses fonds propres (épargne) et par des prêts octroyés par une banque, par l'organisme employeur, par la famille ou par une personne sans lien de parenté.

vi/ autres : ce sont tous les cas différents de ceux cités précédemment.

2.4. Cuisine

C'est une pièce où le ménage prépare sa nourriture et fait sa vaisselle. Si le ménage prépare ses repas dans une pièce d'habitation, on considère que ce dernier ne possède pas de cuisine. Un ménage n'est donc considéré comme ayant une cuisine que s'il dispose d'une pièce indépendante réservée uniquement pour la préparation de ses repas et le lavage de sa vaisselle.

2.5. Assainissement liquide

Il s'agit d'examiner comment les ménages évacuent les eaux usées. On distingue généralement les moyens suivants :

i/ réseau d'égout : si la toilette est raccordée au système de canalisation des égouts.

ii/ fosse sceptique : si la toilette est raccordée à un système d'évacuation que le ménage procède périodiquement au vidange.

iii/ fosse d'aisance, latrines : si la toilette a un trou qui se vide par infiltration dans le sol, ou dans la nature.

iv/ jetées dans la nature : si le ménage jette directement dans la nature ses eaux usées.

2.6. Assainissement solide

Il s'agit de dégager les moyens utilisés par les ménages pour se débarrasser de leurs ordures ménagères. On distingue les modalités suivantes :

i/ poubelle communale : c'est une poubelle métallique installée aux différents coins des rues et des avenues des villes et mise à la disposition des ménages pour y verser leurs ordures. L'emplacement de ces poubelles par les services de la commune s'opère généralement en fonction de la densité de la population résidente.

ii/ ramassage direct par le camion municipal: si le ménage attend le passage du camion destiné au ramassage direct des ordures.

iii/ jetées dans la nature : les ordures ménagères sont versées directement dans la nature.

iv/ autres : si le ménage recourt à un procédé différent des modes cités plus haut pour se débarrasser de ses ordures.

2.7. Source d'approvisionnement en eau potable

Il s'agit des sources utilisées par les ménages pour s'approvisionner en eau pour la boisson, quelle que soit la source d'eau ou la méthode d'extraction. Les sources d'eau suivantes ont été distinguées :

i/ raccordement au réseau : c'est le cas des ménages dont les habitations sont raccordées au réseau d'eau communal par le biais d'une canalisation intérieure (robinets) et dont la consommation d'eau est payée à une société, à une régie ou à une collectivité locale. Le raccordement peut être établi par un branchement individuel ou à l'aide d'un compteur collectif.

ii/ point d'eau public : il s'agit des sources suivantes fournissant de l'eau partagée collectivement par les usagers :

- bornes fontaines (gratuites ou payantes) ;
- point d'eau collectif aménagé ;
- "méfia" collectif ;
- "méfia" privé ;
- puit collectif non aménagé ;
- puit privé ;
- oued ;
- "segua" ;
- vendeur d'eau ;
- camion citerne.

3. Activité, emploi et chômage

3.1. Principaux concepts du type d'activité

L'observation du "type d'activité" constitue le noyau central de ce volet. Il s'agit de répartir la population totale selon les trois catégories suivantes :

- population active occupée ;
- population active en chômage ;
- population inactive.

Concept de la population active : Elle comprend toutes les personnes constituant la main-d'oeuvre disponible pour la production de biens et services. La population active est composée de la population active occupée (actifs occupés) et de la population active en chômage (chômeurs).

i) Population active occupée : Elle comprend toutes les personnes âgées de 7 ans et plus participant à la production de biens et de services, ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence spécifiée, et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail. Il s'agit d'un concept large qui englobe tous les types d'emplois, y compris le travail occasionnel, le travail à temps partiel et toutes les formes d'emplois irréguliers.

ii) Population active en chômage : Elle comprend toutes les personnes, âgées de 15 ans et plus, non pourvues d'un emploi mais qui cherchent un travail et/ou sont disponibles pour un travail..

3.2 Concept de la population inactive

Est considérée comme inactive toute personne qui n'est ni active occupée, ni en chômage. Les personnes inactives sont classées selon la cause qui est à l'origine de leur inactivité ("type d'inactivité") ; soient les catégories : jeune, écolier ou étudiant, femme au foyer, retraité, rentier, infirme ou malade, vieillard et autres inactifs.

3.3. Caractéristiques professionnelles de la population active

Les principales caractéristiques professionnelles de la population active observées dans le cadre de l'enquête se résument comme suit :

Profession principale habituelle : On entend par profession principale habituelle, le genre de travail qui constitue la principale occupation des personnes actives occupées au cours des 12 derniers mois précédant la date de l'enquête. Les déclarations des enquêtés sont classées suivant les 11 grands groupes suivants :

- Membres du corps législatif, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises ;
 - Cadres supérieurs et membres des professions libérales ;
 - Cadres moyens ;
 - Employés ;
 - Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers ;
 - Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés ;
-
- Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture) ;
 - Ouvriers et manoeuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés) ;
 - Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage ;
 - Manoeuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers ;
 - Personnes ne pouvant être classées selon la profession.

Situation habituelle dans la profession (ou statut professionnel habituel) : La situation habituelle dans la profession traduit la nature du lien entre la personne active occupée et la profession principale habituelle exercée. Pour les chômeurs ayant déjà travaillé, c'est la situation dans la dernière profession qui est relevée. Les définitions retenues pour les modalités de la situation habituelle dans la profession sont comme suit:

- *Salarié* : toute personne qui a principalement travaillé pour le compte d'autrui en contrepartie d'un salaire en espèce et/ou en nature au cours des 12 derniers mois précédant la date d'enquête.
- *Indépendant* : toute personne qui a principalement exercé un emploi pour son propre compte en exploitant son propre établissement ou en exerçant un métier sans faire appel à des salariés d'une façon permanente au cours des 12 derniers mois précédant la date d'enquête.
- *Employeur* : toute personne qui principalement travaillé pour son propre compte, en exploitant sa propre entreprise, ou exerçant un métier et employant au moins un salarié d'une façon permanente au cours des 12 derniers mois précédant la date de l'enquête.
- *Travailleur à domicile* : toute personne active travaillant seule dans son domicile pour son propre compte ou pour le compte d'autrui. Les actifs qui travaillent à domicile en employant d'une façon permanente un salarié au moins sont considérés comme employeurs.
- *Aide familiale* : tout actif occupé, travaillant dans une (ou plusieurs) entreprise (s), pour un membre de sa famille sans recevoir de rémunération.
- *Apprenti* : toute personne active occupée travaillant chez un employeur dans le but d'apprendre un métier. Elle peut recevoir une rémunération symbolique.
- *Associé ou membre d'une coopérative* : toute personne qui exerce son travail principal dans une activité relevant d'une coopérative ou d'une association en tant que membre et partage les bénéfices de l'activité avec les autres membres.
- *Autre* : toute personne ne pouvant être classée selon les modalités déjà citées.

Branche d'activité économique habituelle : On entend par activité économique principale la nature du principal produit fabriqué ou du service fourni par l'établissement où l'enquêté travaille ou a travaillé s'il est chômeur au moment de l'enquête. Les informations sur l'activité économique principale habituelle se rapportant à la situation qui a prévalu pendant les 12 derniers mois avant la date de l'enquête et sont généralement présentées selon deux types de classification :

i/ Classification des branches d'activité économique à 11 postes :

- agriculture, forêt et pêche ;
- industrie (y compris l'artisanat) ;
- bâtiments et travaux publics ;
- commerce ;
- transports, entrepôts et communications ;
- réparation ;
- administration générale ;
- services sociaux fournis à la collectivité (éducation, santé et action sociale, services collectifs et sociaux) ;
- autres services ;
- activités mal désignées ;
- chômeurs en quête de leur premier emploi.

ii/ Classification en secteurs d'activité économique :

- primaire ;
- secondaire ;
- tertiaire ;
- activités mal désignées ;
- chômeurs en quête de leur premier emploi.

4. Dépenses des ménages et mesure du niveau de vie

Le bien-être d'une personne est d'ordinaire assimilé à son niveau de vie, lequel est généralement caractérisé par le revenu réel moyen par tête. Cependant, la collecte directe de données fiables auprès des ménages sur les revenus reste une tâche très difficile à réaliser.

Devant cette difficulté, la variable "dépense" reste l'alternative la plus préconisée pour dégager la structure de la répartition des niveaux de vie d'une population. La dépense est généralement utilisée en tant que "proxy-variable" du revenu permettant d'approcher le niveau de vie, en supposant que le bien-être découle de la satisfaction procurée par la consommation des biens et services.

4.1. Concept de la dépense utilisé dans le cadre de l'enquête sur la consommation et des dépenses de vie des ménages

L'un des objectifs de l'enquête est de pouvoir relier les divers domaines relatifs aux comportements des ménages : démographie, éducation, santé, emploi, dépenses, etc ... Cette intégration devient nécessaire dès lors que l'on cherche à analyser l'impact des politiques de développement sur les conditions de vie de la population.

Toutes les dépenses du ménage sont observées sauf celles considérées comme "investissement du ménage" ou "transfert en capital" ou celles concernant ses opérations financières. Ainsi, toutes les dépenses des ménages sont relevées exceptées celles concernant :

i/ l'achat ou la construction de logements de résidence, (y compris les frais d'acquisition, tels les commissions des intermédiaires, les droits d'enregistrement et d'autres dépenses engendrées par l'achat ou la construction d'un logement).

ii/ l'achat de terrains.

iii/ l'épargne et les dépôts en banque.

iv/ l'achat de titres financiers : actions, obligations et bons de trésor.

v/ les sommes prêtées.

vi/ les remboursements de crédits (y compris les intérêts) pour l'achat d'éléments en capital (remboursement de crédits pour l'achat d'un logement de résidence).

vii/ les transferts en capital : sont considérés comme transfert en capital, les éléments suivants :

- Legs et donations de valeur importante faits à certaines institutions tels que le Ministère des Habous, le Croissant Rouge Marocain, la Jamaâ, etc.....
- Legs et donations faits par les ménages entre eux (héritage par exemple).
- Confiscation,.....

Les dépenses totales observées dans le cadre de l'enquête comportent les deux composantes suivantes :

4.1.1 Dépenses destinées à la consommation

Par dépenses de consommation, on entend les dépenses réalisées par les ménages en vue de satisfaire leurs besoins essentiels d'existence. Les produits autoconsommés, la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires, les biens et services reçus en nature et la valeur estimée des avantages en nature reçus par certaines catégories d'employés (logement, eau, électricité, téléphone,..) sont pris en compte dans l'estimation de cet agrégat. L'intégration de ces éléments est faite dans le souci de mieux approcher le niveau de vie réel des personnes bénéficiant de ces avantages. Cette classe de dépenses a une grande importance pour déterminer et estimer clairement le niveau de vie courant. Les groupes de la nomenclature des biens et services suivants y sont inclus:

i/ alimentation, boisson : il s'agit des dépenses concernant les céréales et produits à base de céréales, le lait et produits laitiers, les oeufs, les corps gras, les viandes, les poissons, les légumes et fruits, le sucre et produits sucrés, le thé et autres plantes aromatiques, les boissons non alcoolisées et alcoolisées, les aliments et boissons pris à l'extérieur.

ii/ habillement : dépenses relatives aux vêtements et chaussures (y compris les services de réparation et de confection).

iii/ habitation et dépense d'énergie : loyer et charges locatives, entretien et réparation du logement, chauffage, éclairage, eau, dépenses d'énergie .

iv/ équipements ménagers : mobilier et linge de maison, ustensiles de cuisine, appareils ménagers, biens et services pour l'entretien des équipements ménagers.

v/ hygiène et soins médicaux : dépenses consacrées aux produits et services de toilette, d'hygiène et soins médicaux.

vi/ transport et communication : achat et dépenses de fonctionnement et de réparation des moyens de transport privé, prix des billets et frais annexes afférents aux transports en commun, facturation des services de télécommunication (poste, téléphone, etc....).

vii/ loisirs et culture : dépenses concernant les biens durables de loisir et divertissement, supports récréatifs, les dépenses de divertissement et culture, et frais d'enseignement, etc...

viii/ autres biens et services : tabacs et cigarettes, achat de bijoux et horlogerie, articles personnels, les frais d'assurance, de cotisation et autres dépenses diverses.

4.1.2 Dépenses non destinées à la consommation

Ce sont toutes les dépenses qui ont pour effet la réduction du revenu disponible du ménage, sans que ce dernier ne bénéficie directement de la sortie de ces fonds. Sont classés dans ce groupe de dépenses les éléments suivants :

- Paiements fiscaux non liés à l'exercice d'une activité professionnelle ;
- Transferts d'argent n'ayant pas un caractère de transfert en capital.

4.2. Quelques éléments méthodologiques relatifs à l'observation des dépenses

4.2.1 Estimation des valeurs locatives des logements occupés par leurs propriétaires

Cette évaluation a été confiée au contrôleur. Ce dernier s'est basé sur le relevé de loyers pour quatre logements semblables du même quartier et disposant des caractéristiques identiques ayant trait :

- au type de construction ;
- à la strate d'habitat ;
- au nombre de pièces.

L'estimation du loyer fictif pour les ménages non locataires revient donc à appliquer un loyer moyen sur la base des quatre informations recueillies.

En milieu rural où le marché des logements fait défaut et où la location est encore un phénomène rare, les estimations déclarées par les ménages ont été retenues, sauf pour les logements en dur pour lesquels, la même procédure du milieu urbain a été pratiquée.

L'estimation des loyers fictifs ainsi dégagés s'est avérée élevée du fait qu'elle est basée sur le prix des loyers pratiqués au moment de l'enquête. Par contre, le niveau des loyers réels observés pour les ménages locataires dépend dans une large mesure de la durée de résidence.

De ce fait, l'évaluation de la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires pourrait engendrer un gonflement artificiel de leurs niveaux de vie. Ainsi et afin d'uniformiser les valeurs locatives (fictives et réelles), les loyers fictifs déclarés ont fait l'objet d'un ajustement selon le milieu de résidence.

En milieu urbain, la procédure d'ajustement des loyers fictifs a consisté à dévaluer les valeurs locatives collectées en leur appliquant des indices de correction. Ces derniers sont établis sur la base des loyers réels moyens, après élimination des valeurs jugées très faibles, ventilés selon le type de logement et le nombre de pièces occupées par le ménage.

En milieu rural, un ajustement similaire a été effectué uniquement pour les logements en dur.

Les loyers fictifs ainsi ajustés, sont supposés refléter les conditions de logement et le niveau des loyers au moment de l'accès aux logements, ce qui garantit leur comparabilité avec les loyers réels.

4.2.2 Estimation des charges d'habitation pour les ménages bénéficiant à titre gratuit de l'électricité, de l'eau et du téléphone

Les frais fictifs d'eau, d'électricité et du téléphone sont estimés en attribuant au ménage concerné la valeur moyenne observée pour les ménages ayant les mêmes caractéristiques (type de logement, nombre de pièces, localité de résidence, région économique).

4.2.3 Estimation d'autres avantages reçus

Pour pouvoir approcher le niveau de vie réel des ménages, on a procédé à l'évaluation :

- du transport assuré aux membres des ménages par leur employeur ;
- des avantages en nature reçus ;
- des dons reçus des administrations et des institutions privées.

4.2.4 Autoconsommation des produits alimentaires et non alimentaires

De nombreux ménages, surtout en milieu rural, satisfont une partie de leurs besoins à parir des biens et services produits par eux-mêmes. Il est bien évident que toute étude qui se propose de mesurer le niveau de vie d'une population doit prendre en compte l'autoconsommation dans l'estimation de la consommation totale.

Les différents types d'autoconsommation observés par l'enquête sont les suivants :

i) Autoconsommation des produits alimentaires : ce sont des produits provenant des exploitations agricoles et consommés par les ménages sans qu'intervienne la transaction

monétaire. Ces produits ont été comptabilisés au moment de leur consommation et évalués au prix du marché local.

ii) Autoconsommation des produits non alimentaires : ce sont des produits fabriqués par les ménages pour leurs propres besoins de consommation. Ces biens ont été comptabilisés à leur prix de revient.

4.2.5 Autofourniture

C'est la consommation des produits prélevés par le ménage sur ses activités professionnelles, généralement le commerce (cas d'un commerçant qui pourvoit à certains de ses besoins de consommation à partir des produits de son commerce).

Les produits alimentaires et non alimentaires auto-fournis ont été comptabilisés au moment où s'effectuait leur consommation. En plus, ils ont été évalués au prix du marché.

4.2.6 Salaire en nature consommé

Si les ménages enquêtés consomment des produits reçus sous forme de salaire en nature touché en contrepartie d'un travail fourni. L'évaluation de ces produits a été faite au prix du marché.

4.2.7 Dons reçus

Ont été classés dans cette rubrique, tous les produits consommés par les ménages et qui leur ont été offerts par les ménages résidents, par les institutions publiques et privées, ou par les ménages se trouvant à l'Étranger.

4.3. Méthode d'observation des dépenses des ménages : périodes de référence et type de relevés.

Concernant les dépenses, il est indispensable que les informations recueillies se rapportent à une année entière afin que les variations saisonnières ne faussent pas les résultats. Cependant, demander aux ménages enquêtés de fournir, rétrospectivement sur une année, des données précises sur leurs dépenses, n'assure nullement le succès de la collecte de données fiables. Les erreurs provoquées par des défaillances de mémoire risquent de diminuer fortement la valeur des résultats. L'impact de ces erreurs dépend de la fréquence d'acquisition des produits pour lesquels des déclarations annuelles sont demandées. En effet, les ménages enquêtés sont certainement dans l'impossibilité de donner des estimations annuelles fiables pour des produits qu'ils acquièrent quotidiennement. Par contre, ces estimations seront plus précises pour des produits dont les dates d'acquisition sont séparées par de longs intervalles, par exemple l'acquisition des biens durables.

Pour réduire l'impact de l'effet mémoire, il a été fait recours au concept de période de référence, période à laquelle se rapportent les informations déclarées par les enquêtés au moment de l'interview. Le choix de la période est fait en fonction des fréquences d'acquisition des produits de manière à réduire les erreurs d'observation.

Les principaux relevés utilisés par l'enquête sur l'ENCMD 2000/2001 pour la mesure des dépenses des ménages sont décrits ci-dessous :

4.3.1 Dépenses alimentaires

Au niveau de cette catégorie de dépenses, les relevés sont les suivants :

i) Relevé rétrospectif sur un an pour les produits alimentaires destinés à la provision : il s'agit de saisir les provisions annuelles faites par les ménages pour faire face à leur consommation de longue durée. Ce relevé a touché essentiellement les céréales en grains, les légumineuses, l'huile d'olive, etc...

ii) Relevé rétrospectif sur deux mois des produits acquis en gros ou demi-gros : il s'agit de relever les acquisitions en gros ou demi-gros des produits acquis et stockés pour faire face aux besoins de consommation mensuels ou bimensuels. C'est le cas par exemple des salariés qui font leurs approvisionnements à la fin de chaque mois (au moment de la paye) ou d'un ménage qui a l'habitude d'acheter les produits alimentaires en grande quantité (farine, sucre ...) pour satisfaire ses besoins de consommation courants. Ce relevé a été établi pour réduire la variance de l'échantillonnage qu'occasionnent les achats en grande quantité lorsque la période d'observation se limite à sept jours. Pour lever toute ambiguïté et éviter les doubles emplois entre les différents relevés, un seuil a été fixé pour bien définir ce qu'on entend par "acquisition en grande quantité". Ces seuils sont variables selon la nature des produits.

iii) Relevé rétrospectif sur une semaine des acquisitions courantes : ce relevé est fait pour bien estimer les acquisitions alimentaires de consommation courante ne faisant pas l'objet du relevé annuel ou bimensuel.

iv) Relevé journaliers (7) des acquisitions alimentaires courantes.

v) Relevé des dépenses individuelles : pour ne pas omettre certaines acquisitions faites par les membres du ménage à titre individuel et que le répondant ignore généralement, on interroge chaque membre du ménage âgé de 15 ans et plus sur ses acquisitions individuelles tels que repas et boissons pris à l'extérieur. Ces dépenses ont été relevées rétrospectivement sur une semaine.

Ce relevé individuel a touché aussi les dépenses individuelles non alimentaires (frais de loisirs, transport, cigarettes, frais d'entretien, frais de communication, ...).

vi) Evaluation des aliments autoconsommés ou reçus sous forme d'un salaire en nature : elle a été faite par la méthode de pesée. Pour avoir des informations fiables, les enquêteurs visitent quotidiennement les ménages en fonction de leur habitude de préparation des repas.

Les prix adoptés pour la détermination de la valeur sont ceux du marché (souk) où le ménage a l'habitude de faire ses achats, ou l'épicier le plus proche en cas de difficultés. Les relevés des prix sont faits quotidiennement par les contrôleurs pendant la semaine d'enquête.

4.3.2 Dépenses non alimentaires

Pour cette catégorie de dépenses, les relevés sont comme suit :

i/ Relevés rétrospectif des dépenses individuelles sur une semaine : il s'agit de relever certains frais personnels d'entretien, de transport, de voyages de courte durée, d'acquisition de produits de loisir, et autres dépenses à caractère individuel ;

- relevé rétrospectif des dépenses individuelles sur un mois ;
- relevé rétrospectif des dépenses ayant un caractère périodique ;
- relevés rétrospectifs des acquisitions non alimentaires selon la nature des biens et services, sur un mois, sur deux mois et sur douze mois;
- relevé rétrospectif des dépenses d'habillement sur trois mois.

ii/ Relevés "thématiques" : il s'agit au niveau de chaque thème abordé par l'enquête, d'intégrer la collecte des données se rapportant aux variables abordées par le thème en question et de mentionner éventuellement toutes sortes de dépense, que peut occasionner la présence de l'une de ces variables. Cette approche permet de mieux contrôler les déclarations des ménages sur les dépenses, en les liant avec les autres données objectives.

Ainsi, en approchant par exemple le thème sur l'habitat, il fallait souligner la présence d'un locataire pour s'assurer du report de la valeur du loyer au niveau des dépenses ayant un caractère périodique ou bien si le ménage a procédé à la réparation (électricité, plomberie,...) de son logement durant les deux derniers mois pour enregistrer les dépenses respectifs dans le relevé rétrospectif concerné.

4.4. Classification de la dépense annuelle moyenne par personne

L'un des déterminants utilisés pour l'analyse et la présentation des résultats, est la dépense annuelle moyenne par personne. Cette variable est subdivisée en cinq (ou dix) classes de tailles égales, en termes de personnes, appelées quintiles ou déciles. Ces classes sont les suivantes :

i/ Classification selon les classes de quintiles : le premier quintile reflète les 20% les plus défavorisés de la population alors que le cinquième quintile indique les 20% les plus aisés de la population ;

1. Moins de 3 542 DH
2. De 3 542 DH à moins de 5 032 DH
3. De 5 032 DH à moins de 7 046 DH
4. De 7 046 DH à moins de 10 881 DH
5. 10 881 DH et plus.

ii/ Classification selon les classes de déciles : le premier décile renferme les 10% les moins nantis de la population et le dixième décile représente les 10% les plus favorisés de la population.

1. Moins de 2 783 DH
2. De 2 783 DH à moins de 3 542 DH

3. De 3 542 DH à moins de 4 231 DH
4. De 4 231 DH à moins de 5 032 DH
5. De 5 032 DH à moins de 5 958 DH
6. De 5 958 DH à moins de 7 046 DH
7. De 7 046 DH à moins de 8 596 DH
8. De 8 596 DH à moins de 10 881 DH
9. De 10 881 DH à moins de 15 548 DH
10. 15 548 DH et plus.

Sous-annexe 1

Contenu du questionnaire A

Le questionnaire A de l'enquête sur la consommation et les dépenses est présenté sous forme de modules. Chacun de ces derniers comporte généralement une ou plusieurs parties.

Module	Partie	Désignation
1. Démographie	-	- Caractéristiques démographiques des membres du ménage
2. Membres absents	-	- Caractéristiques des membres absents vivant dans des ménages collectifs
3. Habitat	-	- Conditions d'habitation
4. Investissement dans le logement	-	- Investissement dans un logement durant les 5 dernières années
5. Energie	-	- Consommation et dépenses d'énergie
6. Activité	-	- Détermination du type d'activité et caractéristiques des actifs
7. Education	A	- Statut de scolarisation de tous les membres du ménage
	B	- Caractéristiques de l'enseignement général suivi par les membres absents âgées de moins de 35 ans
8. Santé	A	- Demande de soins médicaux
	B	- Soins dentaires
	C	- Analyses médicales et examens radiologiques
	D	- Hospitalisation
	E	- Acquisitions des plantes officinales
	F	- Acquisitions des médicaments
	G	- Acquisitions d'appareil médical
	H	- Couverture médico sociale
	I	- Vaccination
9. Solidarité familiale	-	- Services reçus gratuitement
10. Transferts	A	- Transferts reçus en espèce
	B	- Transferts reçus en nature
	C	- Transferts versés en espèce
	D	- Transferts versés en nature
11. Caractéristiques des ordinateurs possédés	-	- Caractéristiques des ordinateurs possédés
12. Répercussion	-	- Répercussion sur la situation socio-économique du ménage
13. Revenu	-	- Sources de revenu du ménage

Sous-annexe 2

Contenu du questionnaire B

Le but essentiel de ce questionnaire est l'estimation des dépenses alimentaires du ménage, ainsi que la collecte d'informations se rapportant à la composition de l'unité alimentaire et au régime alimentaire des enfants de moins de deux ans.

Le fait de demander aux ménages enquêtés de fournir, rétrospectivement sur une année, des informations précises sur leurs dépenses des biens et services n'assure nullement le succès du volet relatif aux dépenses. En effet, les ménages enquêtés sont dans l'impossibilité de faire des déclarations fiables sur leurs dépenses annuelles pour des articles qu'ils acquièrent quotidiennement. Ainsi, pour réduire l'impact de l'effet mémoire sur les déclarations des enquêtés, on fait recours au concept de période de référence, c'est à dire la période à laquelle se rapportent les informations déclarées par les interviewés au moment de l'entrevue.

Le choix de la période est fait en fonction des fréquences d'acquisition des produits de manière à réduire les erreurs d'observation. C'est ainsi que plusieurs types de relevés sont institués pour les diverses acquisitions des ménages. Ces relevés sont les suivants:

- Relevé rétrospectif sur une année : provisions alimentaires annuelles ;
- Relevé rétrospectif sur deux mois : acquisitions alimentaires en grandes quantités ;
- Relevé rétrospectif sur une semaine des acquisitions alimentaires courantes ;
- Relevés journaliers des acquisitions alimentaires courantes ;
- Relevé rétrospectif sur une semaine des acquisitions individuelles ;
- Relevé rétrospectif sur un mois des acquisitions individuelles.

Le questionnaire B s'intéresse aussi à la composition de l'unité alimentaire par :

- Le relevé des mesures anthropométriques de tous les membres du ménage ;
- Le degré de participation aux différents repas.

De même, ce questionnaire introduit deux autres aspects non moins importants de la vie des enfants à savoir :

- L'allaitement et le sevrage des enfants de moins de 2 ans ;
- Le régime alimentaire des enfants de moins de 2 ans.

Sous-annexe 3

Contenu du questionnaire C

Ce questionnaire vise essentiellement la collecte d'informations sur toutes les dépenses non alimentaires. Un module spécial est incorporé au niveau de ce

questionnaire pour traiter des équipements durables possédés par le ménage ainsi que les acquisitions de ces biens faites pendant les deux dernières années.

Les différentes formes de relevés sont les suivantes :

- Relevé des acquisitions périodiques : eau, électricité, loyer, scolarisation,... et autres dépenses assimilées ;
- Relevé rétrospectif sur un mois : petits articles pour travaux domestiques, dépenses d'énergie périodiques,... ;
- Relevé rétrospectif sur deux mois : articles de cuisine, médicaments,... ;
- Relevé rétrospectif sur trois mois : habillement
- Relevé rétrospectif sur douze mois : hospitalisation, dépense de voyage en congé,.. ;
- Relevé des équipements durables de la résidence principale ;
- Relevé des équipements durables de la résidence secondaire ;
- Relevé des ventes du ménage.

Sous-annexe 4

Questionnaires communautaires

L'étude de la situation économique et sociale de la population à travers l'appréhension de certains indicateurs se rapportant à son logement, son éducation, ses activités, ... n'est généralement pas toujours suffisante pour mieux se renseigner sur le niveau de son bien-être. Aussi, l'environnement socio-économique et culturel s'avère être un déterminant important à prendre en considération lors de l'évaluation des conditions économiques et sociales vécues par les ménages dans leurs lieux de résidence. Les éléments constituant cet environnement peuvent être : les spécificités climatiques et géographiques, l'infrastructure économique et sociale existante, les caractéristiques de l'activité économique dominante.

Parallèlement au questionnaire principal, deux autres questionnaires communautaires ont été introduits en vue d'approcher l'influence qu'exerce cet environnement sur les conditions de vie de la population. L'objectif escompté en introduisant ces questionnaires est donc de saisir les caractéristiques communes à tous les ménages dans leurs propres lieux de résidence.

1. Questionnaire douar

L'objet de ce dernier est d'étudier au niveau de chaque douar abritant les ménages-échantillon, le degré de disponibilité des équipements et d'infrastructures tels que l'école primaire, le dispensaire, les services administratifs, l'eau potable, l'électricité, les routes goudronnées, etc... Ils offrent aussi la possibilité d'étudier d'autres aspects communautaires (moyens de transport utilisés par la population, principales activités exercées,...). Les modules composant ce questionnaire sont :

- Informations générales sur le douar ;
- Quelques caractéristiques des ménages habitant le douar ;
- Accès aux services administratifs ;
- Accès à d'autres équipements collectifs ;
- Autres aspects des conditions de vie ;
- Marché de travail.

2. Questionnaire quartier

Ce questionnaire est renseigné pour chaque unité primaire urbaine constituant l'échantillon de l'enquête. Par analogie au questionnaire sur le douar, celui relatif au quartier s'intéresse à l'étude des conditions de vie des ménages dans les quartiers urbains et à la disponibilité ou non de certains équipements collectifs.

Il est également possible à travers les données collectées au niveau de ce questionnaire de se faire une idée sur le degré de participation de la population résidente aux travaux d'entretien du quartier et d'approcher le niveau de satisfaction des ménages quant à leur entourage et à la sécurité du quartier. Les modules du questionnaire quartier sont:

- Conditions de vie des ménages dans le quartier ;
- Disponibilité de services et d'équipements collectifs ;
- Autres aspects de conditions de vie des ménages du quartier.